



Secrétariat général (SG)

Genève, le 6 juin 2022

Réf.: **CL-22/021**
Fonds d'affectation spéciale (Ukraine)

Contact: M. Jaroslaw Ponder – Aux États Membres de l'UIT;
Télécopie: +41 22 730 60 65 – Aux Membres de Secteur de l'UIT;
Courriel: jaroslaw.ponder@itu.int – Aux Associés de l'UIT;
– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
– Aux organisations régionales et internationales

Objet: Suite donnée à la Résolution 1408 du Conseil de l'UIT intitulée "Assistance et appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications" et invitation à participer à sa mise en œuvre

Madame, Monsieur,

À sa dernière session, qui s'est tenue du 9 au 19 mars 2022, le Conseil de l'UIT a adopté la [Résolution 1408](#) intitulée "**Assistance et appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications**". J'ai l'honneur de vous informer que, pour donner suite sans tarder à cette Résolution, un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises, par exemple:

- Un Groupe de travail spécial sur la Résolution 1408 a été créé au niveau du Secrétariat général, afin de coordonner les mesures intersectorielles à prendre pour traiter les questions relatives à la mise en œuvre de cette Résolution.
- Une coordination régulière avec l'Administration de l'Ukraine a été mise en place, en vue d'identifier les besoins particuliers du pays et de formuler des propositions visant à fournir une assistance technique efficace.
- La méthodologie d'évaluation des infrastructures de télécommunication et de radiodiffusion a fait l'objet d'une coordination, sa résilience a été établie et il a été pris note des dommages.
- L'évaluation préliminaire des besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de la Résolution et les mécanismes internes à prévoir pour permettre une mise en œuvre rapide de la Résolution ont été examinés.
- Un Fonds d'affectation spéciale consacré à la mise en œuvre de la Résolution 1408 a été créé.

L'étendue actuelle des dommages causés aux infrastructures de télécommunication et de radiodiffusion prive un certain nombre de personnes et de parties prenantes des avantages qu'offrent les technologies numériques en Ukraine. Cette situation appelle une coopération et un soutien à l'échelle mondiale. Par conséquent, afin d'assurer la mise en œuvre rapide de la Résolution 1408, j'invite tous les États membres et les autres parties prenantes à collaborer avec l'UIT, afin d'envisager les options suivantes:

- Apporter une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale, afin de d'intensifier la mise en œuvre de la Résolution 1408.

Union Internationale des Télécommunications
UBS Suisse AG
Case Postale 2600
CH – 1211 Genève 2 (Suisse)
SWIFT CODE: UBSWCHZH80A
Numéro de compte: 240-C8108400.2
IBAN: CH58 0024 0240 C810 8400.2

- Soumettre un engagement à la [Coalition pour le numérique "Partner2Connect" de l'UIT](#), via le système en ligne, en indiquant expressément la pertinence de l'engagement (axé sur l'un des quatre domaines d'action suivants: accès, adoption, création de valeur, accélération) au regard de la Résolution 1408.
- Contribuer aux prochaines [Tables rondes "Partner2Connect" pour le développement du numérique](#), qui se tiendront du 7 au 9 juin 2022 à Kigali (Rwanda), en particulier à la session spéciale consacrée à la mise en œuvre de la Résolution 1408, qui aura lieu le 9 juin 2022, de 11 h 45 à 12 h 15 (GMT+2), qui offriront aux parties prenantes l'occasion d'annoncer leurs engagements en faveur de la mise en œuvre de la Résolution du Conseil.

Le Bureau de l'UIT pour la région Europe (eurregion@itu.int) reste à votre disposition pour toute information ou orientation supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général